

Vos questions / nos réponses

Test urinaire THC suite consommation CBD

Par [DomGre1980](#) Postée le 12/02/2026 17:13

Bonjour, j'ai subi un test salivaire positif suite à une consommation de CBD et au donc eu une suspension de permis. A la lecture des résultats de mon test urinaire (du 09/02) pré commission médicale, je m'interroge sur leur présentation : - Recherche cannabinoïdes urinaire - Résultats : < 50ng/mL - Interprétation : valeur < 50ng/mL = recherche négative Pour les autres substances recherchées est indiqué "Absence" La présentation de la recherche de cannabinoïdes diffère-t-elle des autres substances = il est normal de voir ce "<50ng/mL = recherche négative" ou devrait-il y avoir également "Absence". Sachant que je n'ai plus consommé de cannabis depuis fin octobre, ni de CBD (0,3% de THC) depuis fin décembre. Cordialement

Mise en ligne le 16/02/2026

Bonjour,

A première vue, il nous semble que votre dépistage apparaît comme étant négatif au THC (substance active du cannabis).

En revanche, il ne nous est pas possible d'interpréter davantage les éléments rapportés de votre analyse urinaire.

Pour une meilleure compréhension, nous vous encourageons à poser toutes vos questions au laboratoire d'analyse médical où vous avez effectué votre examen. Les professionnels seront en mesure de vous expliquer au mieux vos résultats.

Au besoin, vous trouverez en bas de page, un lien vers notre tableau récapitulatif des durées de positivité aux différentes substances psychoactives issu de notre site internet.

En attendant, pour toutes questions en lien avec une pratique de consommation ou les étapes de sevrage, nos écouteurs sont disponibles au 0800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) 7j/7 de 8h à 2h. Vous pouvez aussi disposer du tchat via notre site internet de 14h à minuit du lundi au vendredi et de 14h à 20h le week-end.

Avec tous nos encouragements.

Bien à vous

En savoir plus :

- [Dossier dépistage : tableau des durées de positivité](#)